



expulsion d'un enfant mineur / changement de serrures

Par **LYON69**, le **03/01/2009** à **10:34**

bonjour,

Dans le cadre d'une séparation.

Le père est propriétaire de son bien, bien propre à Monsieur ... mais financé par la Communauté et donc résidence de la famille.

le juge nous a donné trois mois pour quitter ce domicile, ma fille de 10 ans et moi, en Octobre donc trois mois : OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE (en plein hiver).

Je ne trouvais pas de logement malgré les demandes faites à la Mairie et autre ...

donc Monsieur a changé les serrures après le délai des trois mois. Nous étions toutes les deux à la rue, sans affaires personnelles.

avait-il le droit de faire cela ? Il s'est fait justice lui-même ... un huissier m'a dit qu'il aurait dû nous envoyer un commandement de quitter les lieux avant ...

Est - ce la notion de propriété immobilière qui "prime" ou les liens de "sang" ..?

merci pour vos réponses.

Par **jeetendra**, le **03/01/2009** à **10:53**

bonjour, appelez le 119 sans tardez pour trouver une solution, courage à vous, cordialement

Par **LYON69**, le **03/01/2009** à **18:25**

Merci.

Je ne connaissais pas.

Peut-on demander des dommages intérêts ?

Mais cette situation s'est passée en 2005. Grâce à la Mairie, j'ai trouvé un appartement d'urgence ; je les remercie ENCORE !

Je suis toujours en instance de divorce ...

J'aurai d'autres questions à demander par rapport au Jugement que j'ai reçu et dont je ne suis pas d'accord .. (semaine de garde non précisées clairement, trois personnes sur le Jugement ... etc ...)

A qui dois je m'adresser ? vers vous ?

merci encore.

Par **jeetendra**, le **03/01/2009** à **20:26**

bonsoir, pour le divorce et l'ordonnance de non conciliation rendue, les mesures provisoires, il faut voir avec votre avocat, bonne soirée à vous

Par **LYON69**, le **04/01/2009** à **07:57**

merci.

Je veux bien voir avec mon avocate.

Mais je lui pose des questions par écrit, elle ne me réponds pas.

Je n'ai aucune aide de sa part. elle ne m'appelle pas. Je ne pense pas qu'elle suive mon dossier.

Quand elle m'avait envoyé mon jugement où il était indiqué :
deux hommes et moi : nous étions trois ; elle ne l'avait pas vu...

Je lui demande le texte de loi qui a permis au père de ma fille de l'expulser : j'attends toujours

...

etc ...

Merci